

Communauté  
de Communes



Haut Limousin  
en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SÉANCE DU 18 MARS 2024

2024\_021

AFFECTATION DU RÉSULTAT  
BUDGET PRINCIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 mars 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Claude, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, ROCH Jean-Marie, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno.
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	<b>43</b>	
<b>Suppléants Présents</b>	<b>6</b>	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	<b>8</b>	
<b>Votants</b>	<b>57</b>	

**PRÉSENTS Suppléants :** AUGRIT Corinne, BARRAUD Francine, DACKOW Jean-Michel, NOËL Marie-Thérèse, ROUSSEAU Michel, SAUZIN Anne.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- COURTIOUX Vincent qui donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia ;
- GORIN Claudine qui donne pouvoir à SCHIRA Bruno ;
- IMBERT Ginette qui donne pouvoir à SAILLARD Madeleine ;
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice ;
- MOREAU Pierre-Charles qui donne pouvoir à PERRIN Jean-François ;
- SINGEOT Anne-Marie qui donne pouvoir à ESCLAMADON Jean-Marie.

**Excusés :** BREGEAUD Laurent, BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, MAURY Alice, THEVENOT Pierrette.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Madame Virginie FILLOUX est élue secrétaire de séance.

Madame Madeleine SAILLARD, Vice-Présidente en charge des Budgets, après adoption du compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit (avec intégration des résultats 2023 du budget annexe ZAI Haut Limousin intégrés au Budget Principal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024) :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Solde de fonctionnement antérieur reporté (Excédent)	2 569 678,89
Solde d'investissement antérieur reporté (Déficit)	-430 923,42
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</b>	
Solde d'exécution de l'exercice (Déficit)	-564 098,00
Solde d'exécution cumulé du Budget annexe ZAI Haut Limousin (excédent)	110 129,75
Solde d'exécution cumulé (Déficit)	<b>-884 891,67</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2023</b>	
Dépenses d'investissement du Budget principal	-379 569,24
Recettes d'investissement du Budget Principal	549 634,42
<b>SOLDE RAR</b>	<b>170 065,18</b>
<b>BESOINS DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé (Déficit)	-884 891,67
Rappel du solde des restes à réaliser (Excédent)	170 065,18
Besoin de financement total	<b>-714 826,49</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice (Excédent)	593 983,98
Résultat cumulé de l'exercice du Budget annexe ZAI Haut Limousin (Déficit)	-89 390,37
Résultat antérieur (Excédent)	2 569 678,89
<b>Total</b>	<b>3 074 272,50</b>

Propose au conseil communautaire d'affecter le résultat.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'approbation du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant les résultats du compte administratif pour l'année 2022,

Le Conseil Communautaire, après délibération,

**DECIDE**

**Article 1** : Que le résultat cumulé de la section de fonctionnement du Budget Principal est affecté comme suit au budget 2024 :

R/1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000,00 €
R/002 - Report en fonctionnement	2 574 272,50 €

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Le Président  
Date de signature : 22/03/2024  
Qualité : Signature des ACTES par le Président

**Jean-François PERRIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

